

MONTREUIL, le 17 novembre 2022

Forfait « Promotion de grade »



Rien n'est encore gagné mais le dossier avance !

Pour mémoire et comme défendu par la CGT-PJJ, le forfait promotion de grade a été revalorisé pour tous les agents promus à compter de janvier 2022. Néanmoins, pour celles et ceux promus antérieurement, l'iniquité persistait malgré nos différentes interpellations. Lors de la multilatérale du 21 octobre 2022 concernant le budget 2023, l'ensemble des organisations syndicales a fait part de son mécontentement en déplorant l'absence d'une mesure de correction, pourtant obtenue pour les agents des services judiciaires. En réponse, la directrice devait solliciter le Garde des Sceaux afin de garantir sa marge de manœuvre dans le traitement de ce dossier.



Parallèlement la CGT-PJJ a interpellé le cabinet du Garde des Sceaux le 26 octobre 2022 et vient d'obtenir un premier niveau de réponse. Le cabinet, par mail du 16 novembre, demande à la Directrice de la PJJ de remédier à la situation en engageant les travaux sur les modalités de compensation afin de ne pas créer de différence de traitement entre les agents du ministère.

Désormais, Madame la Directrice bénéficie de toute la latitude pour corriger cette situation qui perdure depuis trop longtemps. Aujourd'hui, la CGT-PJJ l'a une nouvelle fois sollicitée pour enfin clôturer ce dossier en apportant un arbitrage favorable et un alignement du forfait au 1^{er} janvier 2022.

Pour plus de détails sur les montants et nos revendications et clic !